

Massy

Les jeunes à la hache relaxés

Deux jeunes Massicois ont été relaxés, le 2 novembre, après avoir été soupçonnés d'une tentative de vol de voiture.

Ils ont commis l'erreur d'avoir pris un peu trop au sérieux la fête d'Halloween dans un contexte qui ne se prêtait pas à la plaisanterie. Vendredi 2 novembre, deux Massicois de 18 et 19 ans ont été relaxés par le tribunal correctionnel d'Evry. Ils étaient accusés d'avoir tenté de voler une voiture durant la nuit d'Halloween, le 31 octobre. Ce soir-là, la police reçoit l'appel d'un automobiliste qui explique que trois individus mas-

qués et armés d'une hache ont traversé « nonchalamment » la route où il est arrêté à un feu rouge. Les jeunes auraient alors tenté d'ouvrir une des portières arrière, mais en sont empêchés par le verrouillage centralisé du véhicule. Le conducteur prend alors la fuite. Les trois jeunes, dont un mineur, seront interpellés un peu plus loin, en possession d'un masque et de la hache. « On est amis, on sort souvent ensemble. Ce soir-là, on est descendus pour aller faire une petite frayeur en rigolant aux petits du quartier qu'on connaît. On a traversé la route, on a peut-être croisé la personne mais on n'a pas touché sa voiture. » Le

procureur a rappelé à quel point la victime semble avoir été terrorisée par cette expérience mais aussi le contexte tendu de cette nuit où un appel à une "purge" avait été lancé. « On en a entendu parler, mais on avait aussi vu que c'était un blague. Il n'y a aucun lien entre ça et les faits, s'est défendu l'un des prévenus. On voulait juste rentrer dans le thème d'Halloween mais avec le recul on se rend compte que c'était idiot. » Les deux jeunes, sans aucun antécédent judiciaire et en cours d'études, ont finalement été relaxés au titre du bénéfice du doute, leur intention de voler n'ayant pas été prouvée.

■ T.L.V.

Le prévenu a dérobé une valise, des bouteilles d'alcool et une tablette dans deux pavillons.

Il est 14h, le dimanche 28 octobre, lorsque l'alarme d'un pavillon de Morangis se déclenche. La vidéosurveillance permet d'identifier un individu, toujours allongé dans le jardin à l'arrivée des forces de l'ordre. Le jeune homme est interpellé : après une course poursuite :

il reconnaît être entré par effraction dans la maison pour prendre une tablette numérique.

■ M.V.

Un jeune SDF condamné pour vols

La musique de l'enfant rebute. « La musique de l'enfant rejeté qui est obligé de commettre des infractions ne prend pas. Si vous aviez faim, vous seriez allé dans la cuisine. Vous êtes un voleur professionnel », a estimé le procureur de la République, faisant référence aux précédentes condamnations pour vols aggravés. Le prévenu, qui comparaissait aussi pour des outrages envers les forces de l'ordre, a été condamné à douze mois de prison dont dix avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans. Il a été maintenu en détention.

■ M.V.

Le prévenu a dérobé une valise, des bouteilles d'alcool et une tablette dans deux pavillons.

Il est 14h, le dimanche 28 octobre, lorsque l'alarme d'un pavillon de Morangis se déclenche. La vidéosurveillance permet d'identifier un individu, toujours allongé dans le jardin à l'arrivée des forces de l'ordre. Le jeune homme est interpellé : après une course poursuite :

il reconnaît être entré par effraction dans la maison pour prendre une tablette numérique.

■ M.V.

Soisy-sur-Ecole

Arrêté en plein cambriolage

La musique de l'enfant rebute. « Deux hommes que je ne connaissais pas m'ont proposé de l'argent juste pour faire le guet. Comme c'est bientôt Noël, j'ai besoin de sous », se justifie le père de deux enfants en bas âge, déjà condamné pour d'autres vols. Sauf que, comme le rappelle le procureur, « au niveau du droit, faire le guet c'est la même chose que pénétrer dans une habitation et voler ces bijoux. »

■ S. Riollet

Corbeil-Essonnes

Un poids lourd prend feu sur la Francilienne

Sept véhicules légers ont pris feu sur un semi-remorque.

Mercredi 31 octobre vers 12h45, sur la RN104 extérieure à hauteur de Corbeil-Essonnes, les sapeurs-pompiers sont intervenus pour un feu de poids lourd type semi-remorque transportant une dizaine de véhicules légers. Sept d'entre eux ont pris feu sans que le tracteur ne soit impacté. Dix-sept pompiers de quatre



17 pompiers ont été mobilisés. ©Sdis91

du 1^{er} novembre, la circulation était dense et a été fortement ralentie. Elle ne s'effectuait que

routes d'Ile-de-France (Dirif). Les CRS étaient sur les lieux pour réguler la circulation. Tout

Le Carnet Des Familles